

Dire "oui" à l'Europe et à la Constitution européenne

"Le Français sait lancer de grandes idées, parfois des idées révolutionnaires; mais il n'aime pas rompre avec ses habitudes. Celles-ci sont, pour lui, comme une garantie de la liberté et de l'indépendance. (...) Etre jaloux de son indépendance est naturel et légitime. Mais on n'est réellement indépendant que dans la mesure où l'on n'a pas besoin d'autrui et si, comprise dans ce sens, l'indépendance devient une cause de faiblesse, notre propre intérêt veut que nous nous résignions à l'abandonner. Le "splendide isolement" est devenu une erreur, une prétention insoutenable" (Robert Schuman)

Le Président de la République a demandé aux Français de se prononcer par référendum sur la Constitution européenne le 29 mai prochain. Ce faisant, il a officiellement ouvert un débat essentiel pour la France et pour l'Europe.

Le référendum propose un choix binaire qui ne permet guère la nuance, et qui doit inciter doublement à voter « oui ». Il ne s'agit naturellement pas de faire croire que "tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles". En effet, aucun système n'est parfait et la construction européenne n'échappe pas à la règle. Néanmoins, non seulement le bilan de la construction européenne depuis 55 ans est très largement positif et, de surcroît, de par son contenu, le texte constitutionnel proposé aux Français mérite d'être approuvé ; c'est aussi par esprit de responsabilité que ce texte doit emporter l'adhésion, en constatant que le contexte politique européen ne permettrait pas d'en obtenir une meilleure version. Faire croire aux Françaises et aux Français le contraire revient à les bercer d'illusions...

1- Un "Oui" à l'Europe

C'est en premier lieu parce que la Constitution européenne est avant tout la codification des traités européens qui se sont succédés depuis le début des années 50 qu'il faut l'adopter. Se prononcer sur la Constitution, c'est donc pour une bonne part évaluer l'héritage d'un demi-siècle de construction européenne, qui doit être considéré comme largement positif.

- Héritage géopolitique d'abord : depuis 55 ans, et pour la première fois dans l'histoire du continent, la construction européenne a apporté la stabilité et la paix dans les Etats qui ont décidé de s'unir. Voilà la première victoire de l'Europe !

- Héritage économique : la mise en place d'un vaste marché en Europe a utilement accompagné la modernisation de la France et l'augmentation du niveau de vie des Français. Face aux défis salutaires de la mondialisation – qui permet aux pays les plus pauvres de décoller – l'Europe a parfois du mal à se reconvertir dans les secteurs de pointe. Mais son industrie, ses services, son agriculture (qui sont aussi, et parfois surtout, les nôtres) ne cessent de progresser. Depuis 1990, le Produit intérieur brut français par habitant s'est élevé en moyenne de plus de 25% ! Dans l'Europe à 25 – où le niveau de vie des nouveaux entrants de l'Est est encore très inférieur au nôtre (posons-nous la question de savoir "pourquoi?") – le PIB par habitant s'élève à 24200 euro (en tenant compte des disparités de pouvoir d'achat), ce qui place l'Union dans le petit peloton de tête de l'économie mondiale. La France n'y est pas à la traîne : de 1992 à 2002, le solde positif de notre balance commerciale a été multiplié par 21 alors que 61% de nos exportations se réalisent au sein du marché intérieur européen : il y a des millions d'emplois derrière ces chiffres!

- Héritage social : l'Union a mis en place des politiques de solidarité qui ont bénéficié à ses régions et pays défavorisés, ainsi qu'à ses producteurs agricoles - pour une large part français. Le fameux « laisser-faire libéral » n'a pas de sens ici. L'Europe s'est construite autour d'un grand marché dans lequel la concurrence ne doit pas être faussée. C'est la loi de l'économie de marché sans laquelle il n'y a pas et il n'y a jamais eu de prospérité. Mais l'Europe n'a jamais autant mis en avant les valeurs de solidarité qui fondent le modèle social européen. Ces valeurs ont été réaffirmées et enrichies avec beaucoup de force et de précision par la Constitution dans la Charte des droits fondamentaux et elles seront opposables aux autorités européennes. Tout comme ont été pris en compte pour la première fois les services publics si chers aux Français. Voilà qui explique que la très grande majorité des syndicats européens se prononcent pour le Oui au traité constitutionnel...

- Héritage politique : c'est parce que l'Union fait la force que les pays européens ont décidé d'agir en commun dans nombre de domaines pour être plus efficaces, notamment au niveau international, comme en témoigne l'action de l'Union européenne en matière commerciale sur la scène internationale. Peut-on croire sincèrement que la France pourra négocier seule avec la Chine à l'OMC? Il est évident que l'Union européenne donne aux Etats le poids nécessaire sur le grand échiquier mondial en recomposition...

Ce sont ces résultats qui expliquent le pouvoir de séduction qu'exerce l'Europe auprès de nombreux pays, et qui doivent d'abord inviter à approuver la Constitution. C'est cette logique réconciliatrice qui est à l'oeuvre depuis la fin de la guerre froide, symbolisée par la chute du mur de Berlin, et qui a ouvert la perspective d'un élargissement (ou plutôt, à proprement parler, d'une réunification) à tout le continent européen.

L'Union européenne est ainsi en passe de réaliser l'objectif initial de la construction européenne, en étendant l'espace de paix et de prospérité qu'elle a créé aux pays d'Europe centrale, orientale, méditerranéenne et balkanique. Comme la déclaration de Laeken le souligne, l'Union est sur le point de « tourner définitivement une des pages les plus sombres de son histoire, celle de la Seconde Guerre mondiale et du partage artificiel de l'Europe qui l'a suivie. L'Europe va enfin, sans effusion de sang, devenir une grande famille ».

2- Un "Oui" à la Constitution européenne

C'est aussi parce que le "traité établissant une Constitution pour l'Europe" propose des avancées institutionnelles et démocratiques importantes, en répondant aux deux grands défis lancés à l'Union européenne, que ce texte mérite d'être approuvé : défi du nombre qui exige une réforme du fonctionnement des institutions pour décider plus efficacement dans une Union qui compte aujourd'hui 25 Etats membres ; défi démocratique qui rend indispensable le rapprochement de l'Union avec ses citoyens.

Ces défis, la Constitution les relève :

- sur le plan des institutions, qui sont réformées, elle facilite la prise de décision à la majorité dans les domaines où l'ensemble des Etats l'ont accepté, comme en matière de justice et de sécurité par exemple ;
- sur le plan démocratique, elle organise une meilleure représentation des citoyens au niveau européen, via la montée en puissance du Parlement européen (qui pourra élire le Président de la Commission européenne) et en créant un Président stable du Conseil européen, qui sera le visage de l'Union, en accroissant la transparence du fonctionnement de l'Union, en particulier au Conseil des ministres, et en ouvrant des possibilités de participation directe sous la forme d'un droit d'initiative populaire. Jamais avant la Constitution, les citoyens n'avaient la possibilité de peser autant sur les décisions européennes...

Le texte de la Constitution apporte enfin des avancées politiques réelles :

- D'abord en matière sociale : fixation de nouveaux objectifs en matière d'emploi et de cohésion sociale ; intégration de la charte des droits fondamentaux qui comprend des droits sociaux significatifs ; reconnaissance des services publics et création de bases juridiques pour de futurs « services d'intérêt économique général » ;
- Egalement en matière de coopération policière et judiciaire, afin de promouvoir des moyens plus efficaces pour mettre sur pied une Europe de la justice et de la sécurité ;
- Sur le plan diplomatique et militaire, par exemple via la création d'une clause de solidarité et de défense mutuelle entre Européens et d'un Ministre européen des Affaires étrangères qui aura pour tâche de rapprocher les points de vue des gouvernements européens sur les grandes questions internationales, comme la crise irakienne de 2003 en a révélé l'impérieuse nécessité.

On ne peut pas se dire européen et refuser la première chance de construire une Europe politique plus efficace, plus démocratique et plus forte dans le monde...

Parce qu'en politique plus qu'ailleurs, il est assez rare de pouvoir choisir dans l'absolu, c'est aussi en tenant compte du contexte politique entourant l'élaboration et l'adoption de la Constitution européenne qu'il est nécessaire se prononcer pour le « oui ».

Il faut rappeler que la Constitution européenne est le résultat d'un compromis difficilement négocié et qu'il représente un résultat optimal dans l'Europe d'aujourd'hui compte tenu des intérêts et des attentes des 25 pays de l'Union. Très concrètement, si le Royaume-Uni et le Luxembourg ont « gagné » dans le domaine de la fiscalité où les décisions continueront d'être prises à l'unanimité, la France a « gagné », par exemple, sur l'inscription des « services d'intérêt économique général » (ou « services publics » qui ont une dimension économique) ainsi que sur le maintien de l'unanimité et donc de son veto sur les décisions concernant le commerce des biens culturels (l'« exception culturelle »).

Dire oui, c'est aussi faire preuve d'esprit de responsabilité en pesant les conséquences de son choix, sans se laisser bernier par les conséquences supposément salutaires d'un « non » français, alors qu'il aurait des conséquences régressives évidentes :

- Sur le plan juridique : les traités existants continueraient de s'appliquer, et notamment les dispositions institutionnelles du traité de Nice, qui multiplient les risques de blocage, et les dispositions économiques et « libérales » de l'Acte unique, pourtant si décriées par les adversaires du texte. Dire « non », c'est aussi abandonner les avancées institutionnelles, démocratiques et politiques contenues dans la Constitution. De ce point de vue, le rejet de la Constitution maintiendrait l'Europe telle qu'elle est, c'est-à-dire telle qu'elle est critiquée par les détracteurs du texte. Etrange calcul...
- Sur le plan politique, les conséquences d'un « non » sont également très claires : la France se retrouverait *ipso facto* dans une situation de faiblesse puisqu'elle perdrait la crédibilité politique qui était la sienne en tant que pays fondateur et qui a été présent à chaque grande étape de la construction européenne ; de surcroît, la France se retrouverait dans une situation d'isolement diplomatique à l'égard de ses partenaires qui auront, pour la très grande majorité d'entre eux (si ce n'est la totalité), approuvé ce texte et au mieux se retrouverait aux côtés d'une minorité d'alliés « eurosceptiques » avec lesquels une nouvelle alliance visant à renégocier un nouveau texte est très peu probable pour ne pas dire impossible. Une chose est sûre : en cas de "non", les lendemains ne chanteront pas...

En guise d'ultime appel à la responsabilité, il faut souligner enfin que la Constitution européenne n'est pas un cadre rigide, et qu'elle maintient la possibilité de choix politiques alternatifs, tant au niveau européen qu'au niveau des Etats membres. Contrairement à ce que beaucoup prétendent, dire "oui" ce n'est pas s'engager *ad vitam aeternam* et prédéterminer une fois pour toute l'ensemble des orientations politiques, économiques et sociales pour les décennies qui viennent. Si les gouvernements français qui se succéderont choisissent de mener une politique de droite ou de gauche, ce n'est pas « l'Europe » qui les en empêchera. De la même manière, si les Français souhaitent ou bien une politique plus « sociale » ou plus « libérale » en Europe, libres à eux d'élire des représentants de telle ou telle tendance partisane au Parlement européen avec les citoyens des 24 autres Etats membres.

C'est donc *in fine*, le choix démocratique qui donnera son contenu aux politiques qui seront conduites en Europe au nom des citoyens. La Constitution européenne donne aux citoyens européens le pouvoir d'opérer ces choix.

* * *

Le 29 mai, les Françaises et les Français sont appelés à se prononcer directement par référendum sur le nouveau Traité de Rome « établissant une Constitution pour l'Europe ».

L'enjeu du choix que nous avons à faire est crucial. Le nom même du traité le dit bien : il s'agit moins d'établir **la** Constitution **de** l'Europe qu'**une** Constitution **pour** l'Europe. La différence n'est pas mince. Car c'est bien le sort de l'Europe, de tout ce qu'elle a apporté et de tout de ce qu'elle peut apporter encore aux Européens, qui est en jeu dans la ratification du traité. Voter Oui, c'est voter **pour** l'Europe ; voter Non, quelles que soient les raisons alléguées, c'est voter **contre** elle, tirer un trait sur ce qu'elle a fait, renoncer (pour combien de temps?) à ce qu'elle devrait et pourrait faire encore **pour notre futur et celui de nos enfants...**

